

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2012



Numéro de version 41

Révision: 22.08.2012

* 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- Identificateur de produit
- Nom du produit: DEP 100-20
- valable pour: FI 1011
- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Vernis
- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
Dold AG
Lack- und Farbenfabrik
Hertistrasse 4
CH-8304 Wallisellen
Telefon: +41 44 877 48 48
Telefax: +41 44 877 48 62
E-Mail: info@dold.ch
- Service chargé des renseignements: Labor
- Numéro d'appel d'urgence:
+41 44 877 48 48
Toxikologisches Zentrum, Zürich
+41 44 251 51 51, oder 145 (nur Schweiz)

* 2 Identification des dangers

- Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE
 -  Xi; Irritant
R38: Irritant pour la peau.
 -  Xi; Sensibilisant
R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 - R10-52/53: Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- Système de classification:
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- Éléments d'étiquetage
- Marquage selon les directives CEE:
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:
Xi Irritant
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
bisphénole
mélangede:N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)12-hydroxy-N-[2-[(1-oxihexyl)amino]éthyl]
octadécanamideN,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)
- Phrases R:
10 Inflammable.
38 Irritant pour la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2012

Numéro de version 41

Révision: 22.08.2012

Nom du produit: DEP 100-20

(suite de la page 1)

- Phrases S:
 - 2 Conserver hors de portée des enfants.
 - 23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
 - 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 - 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - 37 Porter des gants appropriés.
 - 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

* 3 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique: Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- Composants dangereux:

CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle R10	10-25%
CAS: 25036-25-3	bisphenole ☒ Xi R36/38; ☒ Xi R43	10-25%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène ☒ Xn R20/21; ☒ Xi R38 R10	≤5,0%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3	bis(orthophosphate) de trizinc ☒ N R51/53	2,5-10%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1	1-méthoxy-2-propanol R10-67	2,5-10%
CAS: 108-10-1 EINECS: 203-550-1	4-méthylpentane-2-one ☒ Xn R20; ☒ Xi R36/37; ☒ F R11 R66	<2,5%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole) ☒ Xn R65; ☒ Xi R37; ☒ N R51/53 R10-66-67	≤2,5%
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	quartz (SiO ₂) substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<2,5%
ELINCS: 432-430-3	mélangede:N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)12-hydroxy-N-[2-[(1-oxyhexyl)amino]éthyl]octadécanamideN,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide) ☒ Xi R43 R53	<1,0%
CAS: 162627-17-0 Numéro CE: 605-296-0	Condensation products of dimerised fatty acids, C18-unsaturated, with N,N-dimethyl-1,3-propanediamine and 1,3-propanediamine ☒ Xi R43	<1,0%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5	oxyde de zinc ☒ N R50/53	<1,0%

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2012

Numéro de version 41

Révision: 22.08.2012

Nom du produit: DEP 100-20

(suite de la page 2)

* 4 Premiers secours

- Description des premiers secours
- Après inhalation:
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Indications destinées au médecin:
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- Précautions pour la protection de l'environnement:
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- Référence à d'autres sections
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* 7 Manipulation et stockage

- Manipulation:
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 3
- Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2012

Numéro de version 41

Révision: 22.08.2012

Nom du produit: DEP 100-20

(suite de la page 3)

* 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.

- Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyleVME Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

1330-20-7 xylèneVME Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

107-98-2 1-méthoxy-2-propanolVME Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

108-10-1 4-méthylpentane-2-oneVME Valeur momentanée: 208 mg/m³, 50 ppmValeur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm**14808-60-7 quartz (SiO₂)**VME 0,1 a mg/m³

a: pour la fraction alvéolaire

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec la peau.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- Protection des mains:

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2012

Numéro de version 41

Révision: 22.08.2012

Nom du produit: DEP 100-20

(suite de la page 4)

- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

* 9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales
- Aspect:
 - Forme: Liquide
 - Couleur: Selon désignation produit
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- valeur du pH: Non déterminé.
- Changement d'état
 - Point de fusion: Non déterminé.
 - Point d'ébullition: 137°C
- Point d'éclair: 24°C (DIN 53213)
- Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.
- Température d'inflammation: 315°C (DIN 51794)
- Température de décomposition: Non déterminé.
- Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Limites d'explosion:
 - Inférieure: 1,5 Vol %
 - Supérieure: 10,8 Vol %
- Pression de vapeur à 20°C: 3,4 hPa
- Densité à 20°C: 1,419 g/cm³ (DIN 53217)
- Densité relative: Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.
- Vitesse d'évaporation: Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.
- Viscosité:
 - Dynamique à 20°C: 500 mPas
 - Cinématique: Non déterminé.
- Teneur en solvants:
 - Solvants organiques: 33,8 %
 - VOC (CE) 500,0 g/l
 - VOCV (CH) 33,82 %
- Teneur en substances solides: 62,9 %
- Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 10 Stabilité et réactivité

- Réactivité
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2012

Numéro de version 41

Révision: 22.08.2012

Nom du produit: DEP 100-20

(suite de la page 5)

- Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone

* 11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques
 - Toxicité aiguë:
 - Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
- 64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)**
- Oral LD50 >2000 mg/kg (rat)
 Dermique LD50 >2000 mg/kg (rab)
 Inhalatoire LC50/4 h >10,2 mg/l (rat)
- Effet primaire d'irritation:
 - de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
 - des yeux: Pas d'effet d'irritation.
 - Sensibilisation: Sensibilisation possible par contact avec la peau.
 - Indications toxicologiques complémentaires:
 Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
 Irritant

12 Informations écologiques

- Toxicité
 - Toxicité aquatique:
- 7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc**
- EC50 63,1 mg/kg (daphnia)
- Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Comportement dans les compartiments de l'environnement:
 - Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Effets écotoxiques:
 - Remarque: Nocif pour les poissons.
 - Autres indications écologiques:
 - Indications générales:
 Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 Nocif pour les organismes aquatiques.
 - Résultats des évaluations PBT et VPVB
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.
 - Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes de traitement des déchets
 - Recommandation:
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 - Catalogue européen des déchets
- 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- Emballages non nettoyés:
 - Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* 14 Informations relatives au transport

- No ONU
 - ADR, IMDG, IATA
 - Nom d'expédition des Nations unies
 - ADR
 - IMDG, IATA
- UN1263
 1263 PEINTURES, Dispositions spéciales 640E
 PAINT

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2012

Numéro de version 41

Révision: 22.08.2012

Nom du produit: DEP 100-20

(suite de la page 6)

- Classe(s) de danger pour le transport
- ADR



- Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
- Étiquette 3

- IMDG, IATA



- Class 3 Flammable liquids.
- Label 3
- Groupe d'emballage III
- ADR, IMDG, IATA III
- Dangers pour l'environnement: Non
- Marine Pollutant: Non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.
- Indice Kemler: 30
- No EMS: F-E, S-E
- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.
- Indications complémentaires de transport:

- ADR
- Code de restriction en tunnels D/E
- Remarques: ≤ 450 l: -

- IMDG
- Remarques: ≤ 30 l: -

*15 Informations réglementaires

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Prescriptions nationales:
- Indications sur les restrictions de travail:
 - 14807-96-6 Talk: 3B
 - 14808-60-7 quartz (SiO₂): 1
- Classe Part en %
 - NK 25-50
- Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
 - R10 Inflammable.
 - R11 Facilement inflammable.
 - R20 Nocif par inhalation.
 - R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
 - R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
 - R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 - R37 Irritant pour les voies respiratoires.
 - R38 Irritant pour la peau.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2012

Numéro de version 41

Révision: 22.08.2012

Nom du produit: DEP 100-20

(suite de la page 7)

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· * Données modifiées par rapport à la version précédente